

POLITIQUE ENCADRANT LES DEMANDES DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE À UN PROJET

Directives et conditions d'admissibilité

Le programme de contribution financière vise à soutenir les projets et initiatives de élèves, des membres du personnel de Rimouski et de Lévis, des directions ou même parfois de l'externe lorsque ces demandes répondent aux objectifs de la Fondation qui sont :

- Promouvoir la persévérance et la réussite en remettant des bourses aux élèves méritants ;
- Venir en aide aux élèves prometteurs aux prises avec des difficultés financières ;
- Contribuer à l'amélioration du milieu de vie des élèves ;
- Contribuer au développement et à la promotion des carrières maritimes ;
- Faciliter le maintien d'un équipement à la fine pointe de la technologie ;
- Faciliter le perfectionnement pédagogique et professionnel du personnel en soutenant le développement des compétences dans le secteur maritime;
- Encourager la poursuite de projets de recherche appliquée par des membres du personnel.

La Fondation soutient la réalisation d'une large gamme d'activités dont : visites industrielles, sorties pédagogique, organisation ou participation à des conférences, participation à des opportunités de perfectionnement pour les étudiants ou le personnel, acquisition de nouveaux équipements, et bien plus.

La Fondation n'appuie pas les :

- Demandes qui auraient pour but de couvrir les frais reliés à l'utilisation de biens et services de l'IMQ ou du collège, incluant les salaires ;
- Demandes qui auraient pour finalité de soutenir une activité de levée de fonds ;
- Demandes déposées après la tenue de l'activité ;
- Albums de finissants et finissantes, les vêtements identifiant un programme spécifique ;
- Commandites de toutes sortes et les événements promotionnels.

Soumission du dossier de demande contribution

Le demandeur doit remplir le formulaire de « Demande de contribution à un projet » sur le site de la Fondation. Le dossier de demande doit être transmis par courriel à l'adresse suivante : fondationimq@imq.qc.ca.

Dossier de demande

Pour être complète, la demande doit comprendre les documents suivants :

1. Le formulaire de demande dûment rempli.
2. Un budget détaillé selon le formulaire fourni présentant tous les revenus, toutes les dépenses et autres contributions associés au projet.
3. Le dossier doit être accompagné d'une lettre d'appui rédigée soit par :
 - Le service aux élèves (SAE) pour les activités visant un ou des étudiants de la formation régulière ;
 - Le service de la formation continue pour les élèves et le personnel de la plongée professionnelle ;
 - La direction des études pour les demandes provenant des enseignants des programmes réguliers ;
 - Le ou la gestionnaire responsable du CFPP pour les projets du domaine de la plongée professionnelle ;
 - Le ou la gestionnaire responsable du CFMU et de la FC IMQ pour les projets concernant son champ d'activités ;
 - La direction de l'IMQ pour les demandes du CCTT Innovation maritime ou de l'externe.

Critères d'évaluation

Les critères d'évaluation suivants sont appliqués par le Comité de gestion de fonds pour les demandes de moins de 5 000\$ lors de l'évaluation d'un dossier de candidatures :

- La demande répond aux objectifs de la Fondation ;
- La demande a été déposée avant la tenue de l'activité ;
- La demande est bien rédigée et la qualité du français est bonne ;
- Les demandes doivent être complètes sans quoi elles seront retournées, entraînant des délais dans le traitement ;
- Les retombées visent le plus grand nombre possible de bénéficiaires directs et indirects ;
- Le montage financier est raisonnable et appuyé de pièces justificatives pertinentes ;
- La somme demandée n'excède pas 50 % des besoins de la demande ;
- La somme demandée n'inclut pas les taxes ;
- La somme demandée n'inclut pas de salaires ou autres biens et services déjà offerts par l'IMQ ;
- Les dépenses engagées avant le dépôt de la demande ne peuvent être considérées.

Les demandes dont la valeur de la contribution demandée excède 5 000\$ doivent être soumises au Conseil d'administration de la Fondation de l'Institut maritime du Québec. Les mêmes critères sont appliqués mais des considérations budgétaires additionnelles sont analysées et considérées pour des projets, des activités ou des voyages.

- La somme demandée n'excède pas 1 250\$ par élève dans le cadre d'un voyage pédagogique. La somme demandée n'excède pas 1 250 \$ par enseignant dans le cadre d'un voyage pédagogique ;
- Il est à noter qu'indépendamment des autres sources de revenus, la Fondation s'engage à verser une somme égale à chaque participant impliqué dans un projet soumis à la Fondation.

Délais de réponse de la Fondation

Il n'y a pas de date limite pour le dépôt d'une demande.

Toute demande reçue est transmise au Comité de gestion de fonds qui traite la demande dans les meilleurs délais. Elle doit être acheminée au moins **6 semaines** avant l'événement lorsque la contribution demandée est inférieure à 5 000 \$. Pour les demandes qui excèdent 5 000 \$ prévoir un délai de traitement par le Conseil d'administration **de 6 à 8 semaines**.

La réponse à votre demande vous sera acheminée par courriel et vous informera si :

- Votre demande est acceptée, acceptée avec modifications ou refusée ;
- Les raisons qui ont mené au refus s'il y a lieu ;
- La valeur de contribution accordée s'il y a lieu ;
- Les conditions de révision ou les précisions demandées avant qu'une contribution ne soit accordée ;
- L'importance de remettre un rapport de fin de projet pour obtenir la contribution accordée.